



IMPORTANT CARTES BLANCHES :

Messieurs les Présidents Juniors et Responsables TE des clubs vaudois,

Les demandes de cartes blanches pour la saison 2022/2023 doivent nous parvenir avant **le vendredi 10 février 2023** afin que les joueurs ou joueuses sollicitant cette autorisation, puissent être qualifié(e)s pour les catégories de jeu d'âge, inférieur à l'année de naissance lors du prochain tour (printemps 20223).

Pour rappel, la Commission médicale de l'ACVF retient les critères suivants pour l'octroi d'une dérogation carte blanche :

Retard statural de -2DS (Percentile 10) au minimum attesté par un médecin et un retard pondéral.

Un âge osseux au minimum inférieur d'une année à l'âge chronologique.

Pour que la demande du joueur soit prise en compte, il est indispensable que ces 2 critères soient remplis au moment de la demande.

La détermination de l'âge osseux se fait à partir d'une radiographie de la main gauche et doit être attestée par un médecin spécialiste en radiologie ou en endocrinologie. Comme cet examen impose une petite irradiation et une certaine dépense, il ne peut se faire qu'avec l'accord préalable des parents.

La décision d'octroi de ladite carte, sera transmise par le DT/ACVF par écrit, au plus vite, dès retour de la décision du médecin.

Vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède,

Salutations sportives
DT/ACVF